



Réunion du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en Mairie,
le 12 juillet 2018, à 18h30, en séance publique.
Affiché le 5 juillet 2018

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

- 1/ RH : signature de la convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion de la Gironde (*annexe 1*)
- 2/ RH : ouverture et fermeture de postes et approbation du tableau des effectifs
- 3/ Signature de la convention avec AXA PREVENTION pour la pose d'un radar pédagogique (*annexe 2*)
- 4/ Subventions aux associations
- 5/ Questions diverses

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

Miguel GARCIA